CDEN de l'Hérault, 16-07-21

Compte-rendu du SNALC

Ce CDEN de repli se tenait sans quorum à atteindre, la première instance ayant été reportée car absence des élus des collectivités.

➢ Présents :

Mr Mauny (DASEN), Mr Moniotte (sous-préfet Lodève), Mr Munier (SME), Mr Raymond (DAASEN), Mme Masneuf (SG DSDEN), Mme Gerones Troadec (DAASEN), Mr Capdeville (SME), Mr Bost (DAASEN), Mr Doutremepeuch (maire Causse de la Selle, président association maires de France), Mme Deldem (DDEN).

Et représentants de la FCPE, de la PEEP, de FO, de la FSU, du SNALC de l'UNSA.

Aucun élu du département... Sud et SNE absents.

① Lecture des déclarations liminaires

➢ Intervention du président de l'association des maires de France :

Les collectivités locales sont des co-constructeurs de l'école. Les collectivités prennent des décisions lourdes financièrement pour le contribuable. Il y a une priorité de l'éducation. Le sous-préfet de Lodève a été à l'écoute pour les communes et a été un moteur dans les décisions budgétaires de l'Etat pour le financement des bâtiments (il quitte Lodève).

➢ Réponses du DASEN :

- Concernant l'Alliance éducative dans le 34 : il y aura un constat et une réflexion dès la rentrée scolaire.
- A propos des Mineurs non accompagnés et de leur prise en charge : on essaie d'accompagner au mieux leur scolarisation par nos structures ou par le biais d'associations.
- Plusieurs OS, dont le SNALC, ont demandé à ce que les représentants des personnels soient impliqués au plus tôt pour les nouvelles implantations de collèges (Béziers et Juvignac). Les représentants seront inclus. Il rappelle que cela a été le cas pour Port Marianne.

② Présentation des ajustements de fin d'année scolaire :

Lors du CTSD de juin, il a été question d'établir une liste d'écoles à surveiller (pour comptage à la rentrée et repérage des écoles dont les effectifs sont déjà saturés). Le retour d'élèves qui avaient

quitté momentanément l'école pour une instruction en famille est une bonne chose, mais le constat des effectifs sera sans doute plus fort que le prévisionnel.

Par conséquent 2 ETP de réserve sont dédiés aux ajustements de septembre et aux situations à surveiller, avec une vigilance particulière sur Montpellier intra-muros (mais les flux sont difficiles à percevoir d'année en année ; les ajustements à la dernière minute sont préférables sur cette commune particulièrement dynamique).

- **Liste des écoles dont la situation sera examinée à la rentrée (le 6 septembre) :**

- St Geniès des Mourgues, élémentaire La Camargue
- La Chevalière, Béziers
- St Paul et Vamalle, élémentaire
- Delteil Saussan élémentaire
- Com de Castelnau le Lez.
- Restinclières Primaire
- Primaire Petits Prince circo Béziers nord
- Richier Montpellier centre.

=> effectifs qui ne sont pas scandaleux mais qui pourraient évoluer à la hausse. Sous surveillance.

- **Situations moins préoccupantes mais à regarder tout de même en septembre :**

élémentaires	maternelles
- La Fontaine St Brès - Prévert Pézenas - St Jean d'Ormesson St Jean de Védas - Montarnaud - Ecole Dubout St Aunès - St Brès élémentaire - Péret Béziers - Courbet Lunel Viel - Marsillargues Jules Ferry	- Louise Michel Lunel - Hedelberg / Senghor / Bolivar / Balar pour les dédoublements.

- **Fermetures éventuelles en Septembre (avec comptage):**

Gogh maternelle Mtp ouest / Monnet Mauguio maternelle / Curie à Palavas maternelle / maternelle Richier de Sète peut être aussi (effectifs autour de 20 par classe en moyenne, donc une fermeture porterait la moyenne à 24 par classe).

Pour information : lorsque nous ouvrons à titre provisoire, depuis 3 ans nous maintenons et confirmons ces ouvertures l'année suivante.

➢ Dialogue avec les OS :

- **Inquiétude quant à Montpellier**. Le SNALC demande la nature des discussions amorcées concernant les locaux sur MTP, car souvent les ouvertures se heurtent à des problèmes de locaux.

M. le DASEN répond que cette commune travaille directement avec M. Bost pour avoir une vision globale par quartiers/circos (5 circos). Le DASEN se dit lui aussi très vigilant sur cette question.

L'administration reconnaît qu'il y a une augmentation des effectifs mais une réelle problématique de locaux. Cependant elle annonce des perspectives, avec un programme ambitieux de la mairie qui souhaite ouvrir régulièrement des écoles de 15 à 16 classes. Par ailleurs, un programme d'extension sera fait côté hôpitaux-facultés. Une école dans Tournezy sera programmée + Réhabilitation d'écoles dans le centre.
La ville ne veut pas de modulaire car l'investissement n'est pas rentable et il y a en réalité des contraintes (permis de construire...).
La Paillade : projet de destruction d'écoles et réouverture dans des formats nouveaux => sur ce secteur, nous n'avons pas de réponse rapide à la montée des effectifs car la mairie envisage quelque chose à plus long terme.
M. Le DASEN termine sur les collèges intra-muros de MTP, on prévoit une diminution des effectifs en 2028-29. Il y a eu un arrêt des constructions massives. On observe aussi un problème d'ancrage : Port Marianne est un quartier qui bouge énormément, pas de stabilité des familles sur ce quartier. S'il y a une baisse, elle ne sera malgré tout pas si importante sans doute. Travail complexe mené sur cette question.

- **St Geniès des Mourgues** : au-delà de 30 avec des Cm2 à 32.
DASEN : un croisement avec les données de l'IEN sera fait. Avec une moyenne à 29.7 ; qu'est-ce qui justifie la non ouverture aujourd'hui ? M. le DASEN répond que s'il y a des choix à faire, ce ne sera peut-être pas là que l'ouverture se fera car elle n'est pas en cumul de difficultés. Si en septembre, des écoles sont plus en difficulté, des choix seront faits. Il faudra aussi préserver le remplacement.
Les OS soulèvent alors la problématique de la concurrence du privé, que l'administration balaie en indiquant que les effectifs du privé sont bien au-dessus du 24 élèves par classe. Les OS rétorquent que dans le privé, les élèves étant sélectionnés ; la question des effectifs par classe y est donc moins sensible…
Le représentant des maires termine en soulignant le principe d'équité qui domine aux prises de décision.

- **Problème de St Paul** : explosion des effectifs.
M. le DASEN répond que c'est avant tout lié à l'absence de locaux suffisants.
Les OS répondent que s'il n'y a pas de poste implanté, la réflexion sur le bâtit sera de facto arrêtée. Le DASEN répond qu'il est nécessaire d'accueillir les élèves dans des conditions correctes et indique être en discussion avec la commune pour l'agrandissement et la rénovation de l'école.

- Demande de précisions sur les **effectifs des écoles susceptibles de connaître une fermeture** à la rentrée.

M. le DASEN indique un prévisionnel de 22 élèves en maternelle et Gogh en REP+ à 17 et seraient à 20 après fermeture. Si les effectifs sont confirmés, le DASEN fermera cet emploi pour rééquilibrer ailleurs. L'équité sera visée. Michelet à Sète : 17 avant mesure et seraient 22 après mesure.
Le représentant des maires ajoute que les outils statistiques liés à l'urbanisme donnent des idées sur les tendances, et le DASEN poursuit en expliquant que l'administration s'intéresse aux décisions de constructions pour voir la géographie humaine sur le département. Malgré cela, l'impact sur le scolaire n'est pas le même d'un secteur à l'autre, ce n'est pas une science exacte. Exemple de la comparaison entre Mauguio et Montarnaud : à Mauguio = l'urbanisme a peu d'impact sur le scolaire contrairement à ce qui est observé sur Montarnaud.
Le DASEN ajoute que pas une école de 3 ou 4 classes n'a subi une fermeture cette année. Nous avons même fait des ouvertures et augmenté le volume de décharge des directeurs.

VOTE de ces ajustements :

CONTRE : FO / SNALC / UNSA
ABSTENTION : FSU (=SNUIPP+SNES) / FCPE
POUR : PEEP et représentant des Maires.

③ Elections des nouveaux délégués départementaux.

Il y a un renouvellement sur Sète ce qui est positif selon les délégués actuels.

VOTE :

FO ne prend pas part
SNALC et FSU s'abstiennent
les autres votent POUR.

④ Temps scolaires :

La plupart des OS présentes indiquent leur refus pour le passage à 4,5 jours. Elles demandent notamment des explications concernant des écoles où le conseil d'école avait pourtant voté contre. M. le DASEN explique que c'est la gestion inter-communes (avec le remplacement notamment) qui était compliqué lorsque le fonctionnement des écoles n'était pas harmonisé. La distorsion entre écoles entraîne un impact sur le remplacement et sur le transport scolaire aussi. Intra-muros, on garde une cohérence des écoles. L'administration ajoute que seuls 2 conseils d'école ont voté contre sur 5 concernés.

La FCPE se positionne en faveur des 9 demi-journées. Les décisions des conseils d'école sont à prendre en compte cependant (rappel des fusions dont une cette année qui a été actée contre le vote du conseil d'école). Rappel du DASEN : le conseil d'école donne un avis qui est consultatif mais dans les arbitrages départementaux, il y a d'autres enjeux plus globaux (communes, problématiques liées aux transports...). La FCPE indique que le côté physiologique doit être pris en compte. M. le DASEN indique qu'il est difficile d'avoir des données médicales unanimes sur le sujet.

La PEEP fait au contraire un retour des parents qui préfèrent 4 jours (ils estiment ce rythme plus adapté pour limiter la fatigue des enfants, pour l'organisation familiale...), malgré son vote.

Les OS font remarquer qu'il ne reste que 8 écoles à 4.5 jours dans le 34…

La FCPE indique que les parents ont connu les 4.5 jours et que cela ne les a pas empêchés de poursuivre leurs études. M. le DASEN répond que la situation contraire est vraie aussi.

Vote pour l'organisation du temps scolaire dans le département :

CONTRE : FO, SNALC, UNSA
ABSTENTION : FSU (=SNUIPP+SNES)
POUR : FCPE / PEEP / représentant des Maires

⑤ **Questions diverses** :

- Ajustements de structure dans les collèges ?

Ouvertures de classes à Pagnol Mtp 6ème / Aiguerelles 5ème / St Jean de Védas 6ème / Lunel Mistral 6ème / Sète Paul Valéry 6ème / Baillargues 3ème / Montarnaud 4ème / St André de Sangonis 6ème / Cazouls les Béziers 3ème.

Le DASEN ajoute que la dotation de janvier constitue une dotation initiale et qu'il y a toujours des ajustements. Il y a l'immuable : 26h + 3h. Ce qui est remis en question chaque année, c'est le petit coup de pouce qui est donné en plus. Si l'on souhaite pérenniser des projets, il faut les financer par la partie immuable.

La FCPE répond que les CA ont rejeté les DHG, et plus que les années précédentes. M. le DASEN indique que ce rejet est aussi dû aux HSA plus importantes … mais que le Ministre a été clair : il y a sur cette question un enjeu au niveau national : doit-on créer des postes qui seront ensuite supprimés ?

Le SNALC demande des documents sur les dotations finales. M. le DASEN répond qu'il s'agit d'un document très technique et avec parfois des écarts dus au statutaire. Le SNALC insiste car ce document serait tout de même intéressant ; l'administration nous reproche de nous baser sur les dotations initiales : nous pourrions avoir un discours peut-être plus efficace si nous disposions de ces documents dans la mesure où il n'y a pas de CTSD d'ajustements dans le 2nd degré. La SNALC ajoute par ailleurs une remarque : le taux de contractualisation est très important, et il y a sans doute bien

des emplois à pérenniser dans la fonction publique, malgré une baisse prévisible des effectifs. D'autres OS surenchérissent concernant les documents DHG finales, nous les avons au CDEN de novembre, mais cela est trop tard.

Les OS rappellent que le H/E est très bas dans le 34. Saignée en HP.

- Dispositif devoirs faits ?

Le DASEN indique que toutes les demandes des CE ont été honorées. Pas de baisse de dotation. 37000 heures au total. Les établissements sont sollicités 2 fois par an pour rendre ou demander des heures. On constate une implantation et un accroissement du nombre d'intervenants.

- **l'avenir des RASED ?**

Hier s'est tenu le comité départemental de l'école inclusive. Nous sommes le département qui a le plus de RASED disponibles. Mais il y a aussi le dispositif EDAI, les actes de formation (1200 directeurs de maternelle qui ont suivi une formation sur les troubles neurologiques avec un professeur du CHU de Montpellier), les PIAL. Les RASED ne sont pas la réponse unique à la difficulté scolaire. Le DASEN a une attention particulière sur cette question. Les EDAI s'occupent des enfants non pris en charge par les RASED. On diversifie les modes de prise en charge des difficultés scolaires. Le DASEN annonce qu'il les pilotera l'an prochain : appréhension du métier, politique départementale de mobilisation des besoins et harmonisation des modes de pratiques. Les OS répètent leurs inquiétudes quant à ces RASED. Le DASEN indique que si les RASED sortent les élèves de la classe pour les ré-intégrer ensuite, cela ne sert à rien et dans ce cas, il les supprimera. Il faut entrer dans logique d'inclusion, avec l'équipe, dans le temps du fonctionnement de la classe, dans une logique de différenciation, là cela devient intéressant. Il y aura un travail sur les modalités de prise en charge dans le principe de l'inclusion.
Les OS rappellent que l'inclusion ne doit pas être systématique ; nécessité d'un établissement spécialisé pour certains enfants. M. le DASEN répond que notre fonction n'est pas de déscolariser les élèves mais cela a été fait cette année au moins à deux reprises car il fallait protéger l'enfant, les autres enfants et des personnels. Si cela a été fait, c'est parce qu'il y a une garantie d'une autre prise en charge. Une analyse de la situation est faite et il faut un regard extérieur, d'une tierce personne, et il faut étudier tous les effets collatéraux comme la pauvreté sociale (si mère seule qui travaille, que fait-on ?). Regard des médecins / poids des soins par rapport au poids de la pédagogie, de l'instruction / ne pas impacter la situation sociale et familiale de la famille.

Les OS rappellent un écueil majeur : le manque de places en ITEP et autres établissements spécialisés, ce qui entraîne des situations compliquées. Les EDAI sont une bonne chose même si les RASED en ont pâti (on a déshabillé les RASED pour les créer, ce qui est dommageable). Les équipes sont des professionnels et lorsqu'ils demandent une sortie de la classe, il faut leur faire confiance. Le DASEN souhaite harmoniser (pas uniformiser) les prises en charge. EMAMS : il y en a 1 dans le département et elles monteraient à 5 pour être en cohérence avec les EDAI. EDAI de Montpellier en lien avec EMAMS de Montpellier et le travail a été satisfaisant.

- PIAL ?

90 dans le Département (6 dans le 1er degré / 13 dans le 2nd degré / 71 en inter-degré). Les 19 non inter-degré sont urbains et le volume des personnels et des enfants notifiés est trop important. Il y a

un coordonnateur par PIAL. Les ERSH seront déchargés de ces missions et seront donc plus disponibles pour les équipes de suivi et le lien avec les enseignants.

- Le remplacement ?

Vigilance quand il y a un cumul d'absences de professeurs dans un établissement du second degré = alerte donnée à la DPE qui n'a pas cette donnée (souvent) puisque les disciplines sont gérées par différents gestionnaires.

Dans le premier degré : 10 ETP pour les décharges des directeurs de 1 à 3 classes ce qui va décharger les ZIL des circos de Bédarieux, etc. De plus, création de ZIL supplémentaires.

- **Dotation AED** ?

Ceux qui sont dits « COVID » bénéficient d'une enveloppe de 60 ETP. Communication toutes les semaines avec les CE.
Les OS demandent si les 60 ETP ne sont pas pérennisés ? DASEN : pas de création au niveau académique de postes d'AED. Cette dotation était exceptionnelle et souvent c'était des AED à temps partiel qui augmentait leur quotité pendant une courte durée.
Le représentant des maires souligne que le monde rural connaît aussi des problématiques d'incivilités dans les écoles... Les problématiques dites de ville sont importées dans le rural aussi. Ce sont des sujets qui touchent l'ensemble du territoire.

La DDEN évoque une enquête sur le climat scolaire mise en place car le climat délétère est plus palpable et il y a une montée des incivilités. Des pistes de travail en sortiront. 364 écoles ont répondu (Mr le DASEN a permis la diffusion aux écoles du 34). Grâce à l'anonymat, des personnels se sont exprimés. Mr le DASEN demande un bilan au prochain CDEN de ce questionnaire.

M. Le DASEN conclue les échanges sur le thème de l'alliance éducative (relation entre enfants et adultes que ce soient parents, enseignants, personnels d'entretien...) qui sera dans les priorités de rentrée. Il remercie les participants pour leur présence en ce 16 juillet.

Le Sous-Préfet remercie pour les échanges et la qualité des débats. Lors de cette crise, les questions scolaires étaient essentielles et les rencontres régulières ont permis de surmonter cette crise dans les meilleures conditions possibles. Cette crise n'est pas finie.

M. le DASEN termine en indiquant que si d'ici la rentrée nous devions avoir des éléments sur la crise sanitaire, nous vous informerions.

snalc
de l'école au supérieur